Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260518-33_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melles : BOUËDEC Vincianne, LE YAOUANQ Carole, MM : DELCOURT Xavier, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : Mme SIMON Nicole

33_2026 – Budget assainissement : validation de l'offre d'acceptabilité de la station d'épuration communale dans le cadre de l'augmentation de production de l'entreprise Isla Mondial

La commune de LIGNOL est maître d'ouvrage du système d'assainissement des eaux usées de sa commune et dispose d'un arrêté préfectoral autorisant le rejet des eaux usées en date du 29 avril 1991.

Le cabinet IRH a réalisé en 2024-2025 le diagnostic périodique communal dans le cadre d'un groupement de commande.

Aujourd'hui la commune est sollicitée par un industriel, ISLA MONDIAL, qui souhaite raccorder ses eaux usées industrielles sur le réseau communal. Les caractéristiques des effluents et le prétraitement proposé par cet industriel suscitent des interrogations quant à la capacité de la station d'épuration à traiter ces effluents supplémentaires sans dégradation du milieu naturel récepteur. Les services de l'Etat ont donc recommandé à la commune de réaliser une étude d'acceptabilité "flash" par un bureau d'études indépendant afin de vérifier la capacité de la station à traiter ces effluents. Dans le cas contraire, le bureau d'études proposera les prescriptions minimales à imposer à l'industriel.

Dans ce contexte, la collectivité souhaite disposer rapidement d'éléments techniques permettant d'évaluer l'impact spécifique du raccordement de cet industriel et de sécuriser la décision de raccordement, sous la forme d'une étude d'incidence centrée sur l'impact du raccordement de l'industriel au regard :

- des performances actuelles de la station d'épuration ;
- des rejets existants ;
- de la sensibilité du milieu récepteur.

Il conviendra de produire un rapport présentant l'ensemble de sa démarche et les hypothèses considérées et apportant des conclusions claires sur :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260518-33_2026-DE

- La compatibilité du raccordement d'ISLA MONDIAL avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral en conditions actuelles de fonctionnement du système d'assainissement ;
- L'impact du raccordement d'ISLA MONDIAL sur la qualité du milieu naturel en situation actuelle ;
- Les éventuelles prescriptions complémentaires à imposer dans le cadre de la convention de déversement (renforcement du prétraitement, nécessité d'un lissage des rejets en termes de volume et/ou de qualité, réduction des seuils de rejets, ...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide l'offre du cabinet IRH pour une étude d'acceptabilité de la station d'épuration communale dans le cadre de l'augmentation de production d'Isla Mondial
-Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du conseil départemental du Morbihan pour cette étude

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

Le secrétaire de séance
Nicole SIMON

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)